



Travail ponctuel avec institution étrangère

Par **brigitte**, le **27/10/2010** à **11:19**

Bonjour,
On me propose, éventuellement, d'effectuer des travaux de comptabilité pour une période d'environ un mois. Il s'agit d'une institution étrangère mais européenne.
Je pourrais approximativement être payée 1200€.
Le problème c'est que je n'ai encore jamais travaillé et suis donc en ayant droit au niveau de la Sécurité sociale. Ce qui signifie que j'ai le numéro de sécurité sociale de mon père et que je bénéficie gratuitement de sa mutuelle.
Je voudrais savoir ce qui pourrait se passer si j'accepte.
1/Je déclarerais cette somme aux impôts, donc, est-ce que je risque de payer pour cela des impôts et à quelle échelle?
2/Est-ce que je risque de perdre ma qualité d'ayant droit pour la Sécurité sociale même si ce travail est ponctuel?
Ce qui impliquerait que je serais obligée de prendre une mutuelle avec les frais que cela implique.
3/Est-ce qu'il faut s'attendre à payer des charges sociales dessus?
Je ne sais pas si cela vaut la peine si l'on considère le montant gagné et les charges éventuelles.
Merci d'avance pour ces informations indispensables.
Brigitte